

CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION



**CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES
AUX OPÉRATIONS MOBILIÈRES
À LA CLIENTÈLE DE PROFESSIONNELS
ET ENTREPRISES**



**BNP PARIBAS
LEASING SOLUTIONS**

**Equipment finance
for a changing
world***

* Le financement d'équipements d'un monde qui change

CONDITIONS ET TARIFS DES ACTES DE GESTION

■ Pack Service Simplifié	P.3
■ Actes de mise en place d'un dossier de financement	P.4
■ Actes de gestion administrative	P.5
■ Actes de gestion financière	P.6
■ Frais liés aux incidents de fonctionnement	P.6
■ Actes de gestion Assurance et sinistre	P.7
• Contrat couvert par une assurance groupe • Contrat non couvert par une assurance groupe	

PACK SERVICE SIMPLIFIÉ

Forfait service après-vente inclus dans un dossier de financement locatif (crédit-bail, location)

Pack Service Simplifié :
prestations essentielles
des services de gestion

Pack Service Simplifié + :
prestations du PSS
avec services de report
d'échéance

**Pack Service Simplifié
Flexibilité :** prestations
du PSS avec services de
flexibilité des loyers

CONDITIONS DU FORFAIT PSS

Tarification applicable aux contrats mis en place à compter de février 2026.

Votre dossier de financement	LOCATION LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	BAIL PRESTATION TOP FULL	CRÉDIT-BAIL		
	PSS	PSS	PSS	PSS +	PSS Flexibilité
Type de forfait inclus					
Prix du forfait	4,20 € HT/mois	5,35 € HT/mois	4,20 € HT/mois	8 € HT/mois	8 € HT/mois
payables selon la périodicité des loyers					

Modalités de résiliation

- Par lettre simple envoyée au centre de gestion indiqué sur votre calendrier des loyers. Pour être prise en compte, votre demande devra nous parvenir au minimum 3 semaines avant la date de votre prochain prélèvement.
- La résiliation est définitive, vous ne pourrez plus bénéficier du Pack Service Simplifié par la suite pour un même contrat. En cas de non-paiement du forfait, la résiliation est automatique.
- La résiliation entraîne le paiement des frais à l'acte pour les actes de gestion postérieurs à la prise d'effet de la résiliation.

Actes de mise en place

d'un dossier de financement

	euros HT	
	Crédit et crédit-bail	Location
Constitution d'un dossier standard	1% du montant de la demande	1% de la somme des loyers
	Avec un minimum de 70 € et un maximum de 1 500 €	
Majoration pour les financements spéciaux	Tous produits	
Co-baillage	Chef de file : oui 0,40% de notre quote-part Avec un minimum de 500 €	
	Chef de file : non 0,30% de notre quote-part Avec un minimum de 250 €	
Contrat cadre	0,10% de la base locative Avec un minimum de 500 € Puis : 50 € pour chaque avenant anticipé	
- Paielements d'acomptes à la commande - Financement d'un matériel provenant de la CEE - Importation	0,30% de la base locative Avec un minimum de 190 €	
Fixation d'une échéance / Loyer plafond	Nous consulter	
Garantie de maintien des conditions tarifaires	Nous consulter	
Publicité légale crédit/bail (greffe du TC)	30 €	

Actes de gestion administrative

	PSS PSS + PSSF	Hors Forfait PSS (HT)
• Réédition de document (facturation)	inclus	30 €
• Modification de la date d'échéancement	inclus	50 €
• Changement d'adresse postale	inclus	38 €
• Frais de traitement incident adresse – mise à jour des données	non inclus	70 €
• Changement domiciliation bancaire ⁽¹⁾	inclus	38 €
• Radiation de publicité (greffe du Tribunal de Commerce) ou de gage (préfecture) ⁽²⁾	inclus	60 €
• Duplicata de carte grise	inclus	50 €
• Attestations diverses (taxes à l'essieu, bonne fin...)	inclus	50 €
• Frais de levée d'option	non inclus	80 €
• Changement de dénomination sociale (sans changement de siren)	inclus	150 €
• Renseignements recherchés pour un tiers	non inclus	150 €
• Transfert au nom du nouveau locataire ⁽²⁾	non inclus	350 €
• Modification ou mainlevée de garantie ⁽²⁾	inclus	300 €
• Mainlevée de nantissement	non inclus	300 €
• Inscription de gage	non inclus	400 €
• Récupération du matériel (en sus des frais réels engagés) ⁽³⁾	non inclus	400 €
• Remise en état du matériel (en sus des frais réels engagés) ⁽³⁾	non inclus	400 €
• Inscription d'un nantissement	non inclus	600 €
• Frais d'annulation Easy Lease/Bail	inclus	40 €
• Frais de traitement incident matériel Easy Lease/Bail	inclus	150 €

(1) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.
 (2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.
 (3) Si le matériel n'est pas restitué conformément à la demande au bailleur.

Les tarifs exprimés ci-dessus en euros seront majorés des droits et taxes en vigueur (TVA...).

Ces tarifs sont applicables à compter du 10 février 2026 et susceptibles de modification sans préavis.

Actes de gestion financière

	PSS PSS + PSSF	Hors Forfait (HT)
Changement du mode de règlement ⁽¹⁾ :		
• de chèque à prélèvement	non inclus	gratuit
• de prélèvement à chèque	non inclus	300 €
• de prélèvement à virement	non inclus	300 €
• Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽¹⁾	inclus	50 €
• Frais de gestion d'un rachat anticipé (hors pénalités prévues au contrat)	non inclus	250 €
• Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	non inclus	350 €

Frais liés aux incidents de fonctionnement

	PSS PSS + PSSF	Hors Forfait (HT)
• Indemnité de retard de paiement ⁽²⁾	non inclus	10 % du montant de l'impayé avec un minimum de 25 € et un maximum de 350 €
• Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement ⁽²⁾	non inclus	40 €
• Report d'une échéance sur une échéance suivante ⁽¹⁾	non inclus	90 €
• Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	non inclus	350 €
• Frais de pénalité en cas de résiliation contentieuse	non inclus	selon les modalités définies au contrat
• Traitement de contravention (émise en France)	non inclus	45 €
• Traitement de contravention (émise à l'étranger)	non inclus	50 €

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.
 (2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

Actes de gestion

assurance et sinistre

	PSS PSS + PSSF	Hors Forfait (HT)
• Frais d'annulation ou modification d'assurance Groupe	inclus	40 €

CONTRAT COUVERT PAR UNE ASSURANCE GROUPE		
• Sinistre matériel réparable	inclus	150 €
• Sinistre matériel irréparable	inclus	150 €
• Sinistre à la personne décès ou invalidité	inclus	150 €
• Sinistre à la personne incapacité de travail	inclus	150 €

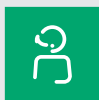
CONTRAT NON COUVERT PAR UNE ASSURANCE GROUPE		
• Mainlevée d'opposition	non inclus	45 €
• Sinistre matériel irréparable	non inclus	280 €
• Tout sinistre lié à des financements de matériels spécifiques (avions, bateaux..)	non inclus	900 €

Les tarifs exprimés ci-dessus en euros seront majorés des droits et taxes en vigueur (TVA...).
Ces tarifs sont applicables à compter du 10 février 2026 et susceptibles de modification sans préavis.

**Pour toute information,
BNP Paribas Leasing Solutions
est à votre disposition**



Rendez-vous sur votre Espace Client
<https://leasingsolutions.espaceclient.fineasy.com>



04 91 39 73 33
Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.



BNP PARIBAS LEASE GROUP SA

SA au capital de 285.079.248 EUR - siège social : 18, rue Baudin 92300 Levallois Perret, immatriculée sous le N° 632 017 513 RCS Nanterre – Etablissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (BCE)
Immatriculé à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro 07023146.

Réf. : LG_750_FL_1225 - Photo : Adobe Stock



**BNP PARIBAS
LEASING SOLUTIONS**

**Equipment finance
for a changing
world***

* Le financement d'équipements d'un monde qui change